



Chers clients, nous souhaitons vous informer des changements importants à venir concernant l'infrastructure à clé publique (PKI) de Certigna, qui auront un impact sur la délivrance de nos certificats.

Certigna s'efforce constamment de se conformer aux exigences normatives françaises et européennes, ainsi qu'aux standards définis par les principaux navigateurs web via notre participation active au CA/Browser Forum. Notre objectif est de garantir que nos certificats soient reconnus et approuvés par l'ensemble des éditeurs de navigateurs et systèmes d'exploitation.

Fin de vie de l'autorité racine "Certigna"

Les autorités intermédiaires délivrant des certificats SSL, "Certigna Services CA" et "Certigna WildCA", expireront quant à elles le 22/11/2025. En conséquence, à partir du 22/11/2024, nous ne pourrons plus émettre de certificats d'une durée d'un an sous cette hiérarchie.

En complément, le CA/Browser Forum envisage de réduire la durée de vie maximale des certificats SSL à 90 jours. Cette mesure devrait être mise en place dans un avenir proche.

Afin de pouvoir continuer à délivrer des certificats SSL reconnus par tous les navigateurs et pour nous conformer à cette prochaine étape, les certificats SSL Certigna (SSL, SSL RGS et SSL Wildcard) passeront à une durée de 90 jours dès le 20/11/2024.

Afin de répondre à ces changements, Certigna mettra à disposition deux solutions :

1. Délivrance des certificats manuellement

Ce process est identique à celui permettant de délivrer les certificats d'un an actuels (validation de dossier à chaque commande) à la différence que les certificats basculeront automatiquement sur une durée de 3 mois maximum.

2. Délivrance automatisée via nouvelle solution ACME

Nous avons conscience que la commande de certificat tous les 3 mois sera contraignante pour de nombreux responsables de certificats. Nous déploierons dans les jours à venir un nouveau service de délivrance automatisé compatible avec le protocole ACME. Les principaux avantages sont :

- Intégration simplifiée avec les clients ACME (ex : CertBot)
- Validation administrative centralisée pour chaque responsable de certificat, valable un an (ou jusqu'à la date d'expiration des documents)
- Centralisation des validations de noms de domaine au niveau des comptes externes
- Emission automatique des certificats (validation initiale et renouvellement) tant que le dossier administratif est valide.

Nous faisons également évoluer la manière de consommer les certificats en proposant un modèle associé à des packs de jetons. Le service ACME consommera ainsi un certain nombre de jetons en fonction du type de certificat commandé :

- Certificat SSL avec 10 FQDN maximum : 1 jeton pour 3 mois,
- Certificat SSL RGS avec 10 FQDN maximum : 2 jetons pour 3 mois,
- Certificat Wildcard avec 1 FQDN : 6 jetons pour 3 mois.

Cela vous permettra de mieux gérer vos stocks de certificats en consommant uniquement le type de certificat dont vous avez besoin. Vous pouvez également migrer entre différents types de certificats SSL plus facilement.

Quel impact pour mes commandes dans mon stock de certificats ?

Vous pourrez continuer à consommer votre stock de certificat comme vous le faites aujourd'hui sauf que les certificats seront délivrés pour une durée de 90 jours maximum.

Pour tous les comptes disposant d'un stock positif de certificat SSL, aucune action de votre part n'est nécessaire. Nous mettrons à jour votre stock pour vous permettre d'obtenir la même durée de validité totale pour vos certificats (un certificat d'un an étant transformé en 4 certificats de 3 mois).

Exemple : Vous disposez actuellement de 10 certificats SSL 1 an. Au 20/11/2024, votre stock sera mis à jour pour disposer de 40 certificats SSL 3 mois.

Est-il possible de transférer mon stock actuel sur des certificats ACME ?

Pour les responsables de certificats souhaitant transférer tout ou partie de leur stock sur des jetons ACME, vous pouvez en faire la demande auprès de l'adresse certificat.acme@certigna.com en indiquant le type et le nombre de certificats que

vous souhaitez transférer et la date cible. Un responsable de compte reprendra contact avec vous pour valider la procédure de transfert.

Exemple : Vous disposez actuellement de 10 certificats SSL 1 an. Au 20/11/2024, votre stock pourra être mis à jour pour disposer de 40 jetons correspondant à 40 certificats SSL 3 mois.

Quelle sera la durée des certificats délivrés avant le 20/11/2024 ?

Tous les certificats délivrés avant le 20/11/2024 seront d'une durée d'un an. Pour les responsables de certificats qui souhaitent conserver cette durée pour les certificats arrivant à expiration, vous pouvez anticiper le renouvellement de vos certificats.

D'autres certificats vont être impactés en dehors du SSL ?

Les autres certificats seront (ou sont déjà) transférés sur l'autorité racine Certigna ROOT CA. Aucune manipulation supplémentaire n'est nécessaire pour les porteurs de certificat

Pourquoi ne pas utiliser l'autorité racine "Certigna Root CA"

Pour anticiper l'expiration de la racine Certigna et des autorités intermédiaires associées, nous avons généré en 2013 une nouvelle autorité racine "Certigna Root CA" ainsi que de nouvelles autorités intermédiaires. Cette nouvelle hiérarchie a été intégrée par la plupart des éditeurs à partir de 2018, à l'exception d'Apple.

Malgré nos efforts continus, l'intégration de notre nouvelle racine dans le magasin de certificats d'Apple a pris du retard. Bien que des discussions soient toujours en cours, nous n'avons aucune garantie quant à la date d'intégration.

De ce fait, si nous basculons dès maintenant sur l'autorité Certigna ROOT CA, les certificats ne seront pas reconnus de confiance par les utilisateurs de produits Apple.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Bien que nous continuions à avancer sur la reconnaissance chez Apple des certificats délivrés par notre racine Certigna ROOT CA, nous avons, dès ce début d'année 2024 généré un ensemble de nouvelles autorités racine répondant aux derniers critères de référencement des navigateurs (AC Racine dédiées par usages, durée de validité plus courte, ...). Nous allons très prochainement soumettre ces nouvelles autorités auprès des différents navigateurs.

Ces changements visent à assurer la continuité de nos services tout en nous adaptant aux évolutions du marché et aux exigences de sécurités croissantes, nous espérons obtenir une validation de leur intégration chez tous les éditeurs avant la fin de l'année 2025.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans cette transition et répondre à vos questions et nous ne manquerons pas de vous tenir informé des évolutions à venir.

[réponse à l'email](#)

Nous vous informons que Innovation&trust traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données par e-mail à : privacy@certigna.com.

Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible [ici](#).